



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT, Christèle CROZIER, Jean-Yves BOUCHUT, Christelle DIAZ, Anthony CARRA, Valérie SALIGNAT, Laurence BRAUD, Sandrine BONNIER, Mélanie LOOS, Laurent BERTHOLON, Olivier PIECHON, Sébastien GUTTON

Secrétaire : Sébastien GUTTON

Absents excusés : Michel JOYAUX donne pouvoir à Valérie SALIGNAT, Hervé STANIS, Géraldine BERNARD

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Compte-rendu de la séance du 11 janvier 2021
- Débat d'orientation budgétaire
- Présentation du poste de commandement communal du plan communal de sauvegarde
- Adhésion au groupement de commande – marché de travaux de voirie
- Transfert de la compétence mobilité aux communautés de communes
- Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et du photovoltaïque
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 JANVIER 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants. Il expose les prévisions budgétaires pour l'année 2021.

Dépenses de fonctionnement

- Augmentation du poste destiné aux fournitures d'entretien en raison des consommations accrues de savon et d'essuie-mains liées aux contraintes sanitaires
- Nettoyage des VMC
- Etudes pour l'aménagement de la partie restante du CLSH
- Etudes pour la faisabilité de l'extension du local technique
- Mise en conformité des éclairages de sécurité

Recettes de fonctionnement

Ce budget ne prend pas en compte les éventuelles locations de salles, uniquement les revenus des loyers.



Dépenses d'investissement

Certains travaux prévus au budget 2020 sont reportés :

- Travaux de première urgence de l'église et son raccordement au réseau de chaleur bois
- Frais de révision et modification du Plan Local d'Urbanisme
- Acquisition de panneaux et de matériels de voirie
- Etudes pour l'extension de la médiathèque
- Aménagement d'une nouvelle couchette à l'école maternelle

Sont proposés au budget 2021 :

- Acquisition des terrains de la future zone d'activité économique
- Travaux de voirie
- Renouvellement d'une partie du parc informatique sous windows 7 du fait de l'arrêt des mises à jour, ce qui pose des problèmes de sécurité
- Crédits pour les projets du Conseil Municipal d'Enfants
- Bâtiments :
 - o Travaux d'extension de la médiathèque
 - o Travaux d'accessibilité à la maison paroissiale
 - o Scolaire et périscolaire : Achat de chaises, d'un lave-linge et d'un lave-vaisselle pour la cantine ; Aménagement d'un local de stockage pour les produits d'entretien à l'école maternelle ; Remplacement du revêtement de sol du préau de l'école maternelle
 - o Travaux d'isolation et de remplacement de menuiseries à la micro crèche
 - o Habillage des toitures
- Refonte du site internet et définition d'une charte graphique
- Création d'un Land Art

Recettes de fonctionnement

- Eglise : subvention de la Fondation du patrimoine et dons. Des dossiers de demandes de subventions ont également été envoyés à la Région.
- Médiathèque : subvention au titre de la DETR de 159 100 €.

PRESENTATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC) DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

En l'absence de Michel JOYAUX, rapporteur de ce point de l'ordre du jour, la présentation du poste de commandement communal du plan communal de sauvegarde est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE – MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE

La commune de Mornant propose de renouveler l'expérience du groupement de commande entre communes du territoire du Pays Mornantais pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie et des réseaux sur le domaine public. Le groupement proposé comprendrait les communes de Beauvallon, Chabanière, Mornant, Orliénas, Rontalon, Saint-André-la-Côte, Saint Laurent d'Agny, Soucieu en Jarrest et Taluyers.

La commune de Mornant serait désignée coordonnateur du groupement et se chargerait :



- De la coordination de la définition du besoin, de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, de la mise en concurrence et de l'attribution du marché
- Signature et notification du marché conclu pour l'ensemble des communes.

Une fois le marché attribué, chaque commune membre du groupement procédera à ses propres commandes. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité pour la commune de Rontalon d'adhérer à ce groupement de commandes et, le cas échéant, de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commande et toute pièce nécessaire pour l'exécution de cette convention et du marché de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie et des réseaux sur le domaine public dont la ville de Mornant sera le coordonnateur

DESIGNE Valérie SALIGNAT comme représentante de la commune de Rontalon

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette convention et au marché.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « LOM » prévoit d'ici le 1^{er} juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité et non plus uniquement les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles. Chaque communauté de communes devra faire le choix de prendre cette compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) ou d'en laisser l'exercice au Conseil régional l'objectif étant de doter tous les territoires d'une autorité publique locale en charge de la mobilité.

Dans le cas du Rhône et de la Métropole de Lyon, le SYTRAL sera transformé en établissement public local qui associera à titre obligatoire la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les communautés d'agglomération et de communes du territoire du Rhône. Si une communauté de commune ne prend pas la compétence d'AOM, cette compétence sera automatiquement transférée à l'établissement qui remplacera le SYTRAL pour les communes de son territoire.

Le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes se fait en deux phases :

- La communauté de communes doit délibérer en ce sens avant le 31 mars 2021 et notifier sa décision au maire de chaque commune membre
- Les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer dans les trois mois favorablement à ce transfert à la majorité qualifiée (les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population).

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'émettre un avis de principe sur le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Mornantais avant vote en conseil communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé, émet un avis de principe favorable au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Mornantais.



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES ET DU PHOTOVOLTAÏQUE

Afin d'accompagner le développement de groupes de projets de chaleur renouvelable de différentes filières (chaudière bois, réseau de chaleur, géothermie, solaire thermique...) avec des aides forfaitaires à l'animation et à l'investissement, l'ADEME a mis en place un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques qui est en complément des contrats de relance et de transition énergétique proposés par l'Etat. La contractualisation doit se faire entre l'ADEME et une collectivité territoriale ou un EPCI. Les bénéficiaires sont les collectivités territoriales et des privés (hors particuliers).

Le SYDER propose d'étudier un montage porté par le SYDER qui permettrait d'atteindre une taille suffisante d'opérations pour que les projets soient attractifs et éligibles au contrat de développement et à ses financements.

Le SYDER souhaite connaître la position du conseil municipal sur l'opportunité de s'inscrire dans cette démarche de développement des énergies renouvelables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé, émet un avis de principe favorable à la participation de la commune à l'étude du montage porté par le SYDER en vue d'une adhésion à un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et du photovoltaïque.

REFERENT FORET / BOIS

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais s'est engagé depuis 2011 dans la mise en œuvre d'une politique forêt / bois articulée autour de quatre axes :

- Encourager la gestion durable de la ressource
- Regrouper les propriétaires dans le but de réaliser une gestion et des travaux communs
- Améliorer la desserte forestière
- Structurer la filière bois locale.

Afin d'informer la commune des travaux forestiers programmés mais également d'identifier des interlocuteurs autour des thématiques forêt / bois, le SOL sollicite la désignation d'un élu référent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé,
DESIGNE Jean-Yves BOUCHUT référent forêt / bois.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COPAMO

Christèle CROZIER expose le contenu du conseil communautaire du 2 février 2021 :

- La communauté de communes souhaite s'engager dans un nouveau label, le label « territoire engagé pour la nature ». Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'agit de protéger le territoire en s'appuyant notamment sur les trames vertes et bleues.
- Un nouveau plan d'aides aux entreprises notamment pour celles n'ayant pas pu bénéficier du premier plan de relance
- Renouvellement des conventions avec l'association Mam's de cœur et les communes qui l'accueille



Commission culture de la COPAMO : une labellisation « scène régionale » est espérée pour l'Espace Jean Carmet, ce qui permettrait d'obtenir des subventions régionales. Une réflexion est menée autour de la création d'une deuxième salle.

Communication

Christèle CROZIER rappelle aux responsables de commissions que les articles pour l'Horizon nouvelle version (parution trois fois par an au lieu d'une) sont attendus pour la mi-mars au plus tard.

Le groupe Spirale a été retenu pour la refonte du site internet de la commune et l'élaboration d'une charte graphique avec nouvelle identité visuelle.

Culture

Le projet de Land Art avance. Une réunion a eu lieu en présence du Conseiller Départemental. Un article à ce sujet paraîtra dans le P'tit Alanqué.

Affaires scolaires

Christelle DIAZ expose que le conseil municipal d'enfants se réunira le samedi 27 février 2021 pour faire le point sur l'avancement des recherches des conseillers sur leurs projets de table de ping pong et de tyrolienne.

Le CME a également en projet l'installation d'un composteur collectif au village.

Le conseil d'école aura lieu jeudi 25 février 2021.

A cette même date, il y aura restitution des conclusions du diagnostic de sécurité de l'école.

Bâtiments

Jean-Yves BOUCHUT expose que la pose de l'échafaudage est presque terminée. Les travaux pourront commencer dès qu'il sera réceptionné.

Des pièges à destination des pigeons ont été posés pendant les vacances scolaires mais n'ont pas permis d'en attraper.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h30.